

# Cambriolages, les bons réflexes !

## AU QUOTIDIEN

### Protégez les accès

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilletton), d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme, vidéo surveillance sur domaine privé).

### Soyez vigilant

- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

### Ne commettez pas d'imprudence

- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, sous un pot de fleurs. Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- De nuit ou en votre absence ne laissez pas les fenêtres ouvertes. Fermez vos portes à clés même pour une courte absence.
- Ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux, sur votre répondeur ou à des inconnus.

### Soyez des voisins vigilants

N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugeriez suspects en informant votre gendarmerie. La description des suspects et du véhicule utilisé nous intéressent car bien souvent les auteurs ont repéré les lieux avant de venir

## LORSQUE VOUS PARTEZ EN VACANCES

- Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien,...).
  - Vous pouvez signaler votre absence à la brigade de gendarmerie (Opération Tranquillité Vacances). *Les gendarmes veilleront sur votre logement lors de leurs patrouilles et vous préviendront en cas d'anomalie.*
- Comment s'inscrire ? Il suffit de remplir le formulaire disponible en ligne sur <https://www.service-public.gouv.fr>, l'imprimer et le déposer à la gendarmerie avant votre départ

Notre circonscription subit actuellement une forte recrudescence des cambriolages.

Dans une majorité de cas, ces vols surviennent faute de précautions minimales prises par les occupants des habitations.

Il est important de savoir comment réagir en cas de cambriolage, mais aussi de prendre des mesures pour en limiter les risques.

Afin d'éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté !

## EN CAS DE CAMBRIOLAGE

### AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

- Ne touchez à rien.
- Laissez les lieux en l'état pour préserver les indices.
- Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...).

### UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés.
- Rendez-vous dans votre gendarmerie pour porter plainte.
- Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations, ...).
- déclarez le vol à votre assureur